
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

T O M E C • 2 0 2 2

CONGRÈS DU CENTENAIRE 100 ANS D'HISTOIRE DE LA BRETAGNE



ACTES DU CONGRÈS DE RENNES 2-5 NOVEMBRE 2021
COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

Vive le roi sans l'absolutisme ?

Un siècle d'histoire de la monarchie absolue en Bretagne (1920-2020)

« Depuis deux mille ans, le despotisme sous toutes ses espèces,
la conquête, la féodalité, le fanatisme, le fisc,
traquait cette misérable Bretagne éperdue ;
sorte de battue inexorable qui ne cessait sous une forme
que pour recommencer sous l'autre
[...] La Bretagne est une vieille rebelle »

Victor Hugo, *Quatre-vingt-treize*, 1874

Quand la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (SHAB) naît en 1920, l'histoire politique bretonne des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles domine le paysage historiographique de l'époque moderne¹. Existente alors de nombreuses et riches études qui tournent toutes autour de la question de l'intégration au royaume et du maintien d'un particularisme breton institutionnel. L'idée est en gros la suivante : passé 1532, la Bretagne n'est pas, ou plus, indépendante, mais les Bretons le sont d'esprit, ce qui se traduit par des crises politiques qui contestent la centralisation orchestrée par la monarchie. Un siècle plus tard, rien ne semble avoir vraiment changé et l'histoire politique de la Bretagne reste hantée par la question de l'intégration. L'impression de stagnation, voire de retour en arrière est cependant trompeuse.

De l'histoire événementielle à l'histoire institutionnelle du politique

Pocquet et l'apogée de l'histoire événementielle du politique

Le paysage tel qu'il se déploie dans les premières années du ^{xx}^e siècle est en grande partie tributaire des opinions politiques des différents auteurs. D'un côté, il

1. Cf. le tableau dressé par Henri SÉE, "Le travail d'histoire en Bretagne de 1886 à 1923", *Revue de synthèse historique*, t. XXXVI, 1923, p. 67-92.

y a des historiens « bleus » pour qui la noblesse bretonne, qui contrôle parlement et états, est un frein à la modernisation promue par l'État ; de l'autre, il y a des historiens « blancs » pour lesquels les corps intermédiaires (états, parlement) protègent le territoire contre une centralisation qui conduit au despotisme. Quand naît la SHAB, la vision blanche domine le paysage du fait en particulier de la parution juste avant la Grande Guerre des volumes finaux de l'*Histoire de Bretagne* commencée par Arthur de La Borderie (1827-1901), qui sont l'œuvre de Barthélemy Pocquet (1852-1926). Cette histoire, qui bénéficie de plusieurs décennies de travaux d'histoire politique facilités par le classement des archives de l'intendance (1878) et des états de Bretagne (1892)² est d'abord une histoire événementielle dont l'élaboration s'inscrit dans un contexte qui en explique pour partie l'orientation : pour rappel, en effet, dans les mêmes années, à l'échelle nationale, Ernest Lavisse (1842-1922) dirige la grande histoire de France³ et ainsi peut-on estimer que se dressent face à face un « roman national » « bleu » et un « roman provincial » « blanc ».

Le discours de Pocquet mérite qu'on s'y arrête quelque peu, ne serait-ce qu'en raison de sa durable influence⁴. En premier lieu, il part de ce qui est pour lui une évidence et qui est la singularité politique bretonne au sein de la France :

« Depuis 1532, la Bretagne est partie intégrante de la Patrie, elle n'a jamais songé à se reprendre ; il faut donc savoir comment elle s'est mue dans l'orbe des provinces françaises. C'est la principale question. Cette histoire de trois siècles reste malgré tout une très grande et une très belle Histoire, telle qu'aucune autre province, sans doute, n'en pourrait présenter une semblable⁵. »

Ce qui explique cette situation singulière est moins lié à un examen attentif de la situation des autres provinces, peu citées⁶, qu'au tempérament des Bretons. Il plane ainsi sur les deux volumes de Pocquet l'image d'une Bretagne moins docile que les autres provinces du fait du tempérament breton d'essence conservatrice, comme le montrent ces quelques phrases glanées dans son œuvre :

« Les Bretons sont par caractère indociles et frondeurs, impatients de toute autorité ; ils ne sont pas de ces races grégaires qui gémissent et qui se couchent⁷. »

2. L'inventaire du fonds de l'intendance, par Édouard Quesnet, archiviste d'Ille-et-Vilaine, paraît en 1878, accru en 1892 d'un supplément et de l'inventaire du fonds des états, en partie de Paul Parfouru, son successeur.

3. NORA, Pierre, « L'histoire de France de Lavisse. *Pietas erga patriam* », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de Mémoire*, t. II, *La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, p. 317-375. Les volumes sous l'Ancien Régime paraissent de 1903 à 1911.

4. Cette somme est rééditée en 1985.

5. POCQUET, Barthélemy, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Plihon et Hommay, 1913, t. V, p. III. Le tome VI est édité en 1914.

6. Quelques traces de comparatisme in *Id.*, *ibid.*, t. V, p. 453 et t. VI, p. 224.

7. *Id.*, *ibid.*, t. V, p. 558.

« Le naturel breton, indocile et frondeur, si longtemps comprimé par Colbert et ses successeurs, devait prendre sa revanche⁸. »

« Les Bretons sont par nature réfractaires aux innovations⁹. »

L'âme rebelle de ce peuple s'incarne dans des hommes qui sont le grand moteur de l'histoire de Pocquet qui se plaît à dresser des portraits des principaux acteurs dans une veine saint-simonienne. À ce jeu, les caractères pèsent plus que les fortunes ou les réseaux, ces derniers n'étant cependant pas totalement négligés. Sans surprise, Pocquet accorde une grande importance aux crises politiques : la révolte du Papier timbré et l'Affaire de Bretagne sont traitées en trois chapitres chacune, et la crise de la Régence, qui aboutit à l'exécution de Pontcallec, en couvre même sept.

Dire que l'histoire (essentialisante) qu'écrit Pocquet est événementielle est juste mais il faudrait ajouter que c'est une histoire institutionnelle. Dès les premières pages sur Colbert¹⁰, il place tout l'enjeu dans les relations entre la monarchie et les corps intermédiaires, au premier rang desquels il met les états. Pocquet se veut cependant nuancé car cette institution n'est pas pour lui sans défaut : ainsi pointe-t-il son « obstination peu éclairée¹¹ ». Toutefois, la faute en revient au pouvoir royal qui n'a pas su les « éduquer¹² ». Colbert est jugé brutal et malhonnête dans sa manière de traiter avec les états¹³ et c'est en retour que ceux-ci ont « la réputation d'être turbulents et entêtés¹⁴ ». En outre, malgré les défauts de cette institution, elle sert de bouclier dont use la noblesse pour protéger les Bretons du despotisme¹⁵. Dans ce paysage, le tiers-état breton apparaît comme le parti du pouvoir monarchique.

Comme le suggère sa vision des états, il ne faut pas caricaturer Pocquet en historien militant dénué de tout sens de la nuance : il ne glorifie pas La Chalotais, qu'il connaît bien¹⁶, et ne juge pas négativement en soi la réforme Maupeou¹⁷. À propos de Pontcallec, il parle de « conspiration à la fois puérile et périlleuse, qui ne pouvait aboutir à aucun résultat. La résistance légale était le seul moyen d'assurer

8. *Id.*, *ibid.*, t. VI, p. 2.

9. *Id.*, *ibid.*, t. VI, p. 340.

10. *Id.*, *ibid.*, t. V, p. 452 *sq.*

11. *Id.*, *ibid.*, t. V, p. 453.

12. *Id.*, *ibid.*, t. V, p. 454.

13. *Id.*, *ibid.*, t. V, p. 455.

14. *Id.*, *ibid.*, t. V, p. 454.

15. Par exemple : *Id.*, *ibid.*, t. V, p. 556, t. VI, p. 169, 190, 286, 341.

16. *Id.*, *Le Pouvoir absolu et l'esprit provincial : le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, t. I, *La démission du parlement*, II, *Le procès* ; t. III, *La réhabilitation*, Paris, Librairie académique Perrin, 1900-1901.

17. *Id.*, *Histoire de Bretagne...*, *op. cit.*, t. VI, p. 337-338. À propos de La Chalotais, le renvoi des Jésuites auquel le magistrat a contribué est à l'évidence perçu par Pocquet comme une tache sur la robe herminée du grand homme (*Id.*, *ibid.*, t. VI, p. 296). Joue ici à l'évidence le souvenir encore frais de 1905.

et de renforcer l'indépendance de la province¹⁸ ». De manière caractéristique, l'histoire que fait Pocquet ne lui est pas étrangère et n'est pas qu'une préoccupation d'érudit détaché des enjeux de son temps, car elle pose des questions qui, pour lui, valent toujours. Ce n'est là sans doute ni totalement original, ni, soyons honnêtes, totalement propre à ce temps-là.

Rébillon et les états

Sur ce socle essentiellement événementiel se développe bientôt une autre histoire politique centrée cette fois sur les institutions. La voie n'est pas totalement neuve, mais un palier est cependant franchi en 1932 par Armand Rébillon, qui publie sa thèse sur les états de Bretagne de 1661 à 1789¹⁹. Dans sa préface, il explique que ce qui l'intéresse, c'est de comprendre l'institution de l'intérieur, d'en saisir la logique profonde, de s'intéresser à son « organisation ». Le long sous-titre qu'il choisit est à cet égard révélateur de sa démarche. Ce faisant, son travail s'inscrit dans la continuité de celui de son maître et inspirateur Henri Sée (1864-1936)²⁰, qui a publié en 1895 *Les états de Bretagne au xvi^e siècle* avec là aussi une approche thématique. De plus, le sujet des autres états provinciaux a donné lieu, entre la fin du xix^e siècle et le début du xx^e siècle, à un nombre significatif de travaux que Rébillon recense dans sa bibliographie²¹. La dimension comparative, sans être omniprésente, l'est davantage que chez Pocquet, ce qui constitue une autre différence entre les deux auteurs.

En fait, sur de nombreux autres points, Rébillon s'éloigne de Pocquet. Il lègue en particulier une trame qui sera souvent reprise après lui : selon lui, sous Louis XIV, les états se sont soumis pour survivre²² ; puis, au xviii^e siècle, les mêmes états ont gagné du pouvoir car le gouvernement royal était faible : c'est cela, et non la générosité de ce dernier ou l'opiniâtreté du Bastion aristocratique, qui a été la cause première de cette évolution essentielle²³ ; en effet, ce recul a permis aux notables provinciaux de s'ériger en bras armé des privilégiés et donc de leurs intérêts. L'État monarchique s'est longtemps satisfait du système car ce qui lui importait, c'était que l'argent rentre.

18. *Id.*, *ibid.*, t. VI, p. 202.

19. RÉBILLON, Armand, *Les états de Bretagne de 1661 à 1789. Leur organisation. L'évolution de leurs pouvoirs. Leur administration financière*, Paris-Rennes, Picard / Plihon, 1932. On notera ainsi la différence d'approche avec la grande thèse quasi-sœur de LE MOY, Arthur, *Le parlement de Bretagne et le pouvoir royal au xviii^e siècle*, Paris, H. Champion, 1909, qui est presque totalement organisée de manière chronologique.

20. RÉBILLON, Armand, *Les états de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 12. Le livre est d'ailleurs dédié à H. Sée, historien à l'œuvre impressionnante et féconde, en lien avec la jeune revue des *Annales d'histoire économique et sociale* auxquelles il lui arrive de collaborer.

21. *Id.*, *ibid.*, p. 774-776.

22. *Id.*, *ibid.*, p. 751 : « La première condition pour ne pas disparaître était alors de savoir obéir ».

23. *Id.*, *ibid.*, p. 335, 455-456.

Il faut insister ici sur le fait que Rébillon, historien socialiste siégeant au conseil municipal de Rennes²⁴, n'aime pas son sujet : en étudiant les états de cette province rebelle entre toutes qui s'oppose à un État qui, malgré tous ses défauts, passe pour l'agent historique de la modernisation, Rébillon remonte au cœur des ténèbres de l'Ancien Régime pour regarder en face l'égoïsme nobiliaire (à laquelle il associe d'ailleurs la grande bourgeoisie). La sentence est claire : « [La noblesse] ne payait rien des impôts qu'elle votait²⁵ ». Et plus loin, il dévoile ce qui est, selon lui, la réalité de ce système qui ne pouvait être révélé qu'en explorant l'institution de l'intérieur, là où son devancier en restait pour l'essentiel aux propos d'assemblées :

« Des sentiments du reste du peuple, [la noblesse] n'avait cure. Elle se considérait comme leur libre interprète ; interprète singulièrement égoïste, on l'a vu par le cynisme impitoyable avec lequel elle rejetait sur les contribuables roturiers tout ce qu'elle pouvait des charges de la province, acceptant pendant longtemps sans grande résistance que l'on accablât celle-ci, pourvu que le fardeau ne fût pas pour elle-même, et faisant payer par les malheureux contribuables aux devoirs la rançon de ses propres abus²⁶. »

Fréville et l'intendance

Trois ans après la publication de la thèse de Rébillon, Henri Fréville (1905-1987) se lance dans la sienne, sous la direction de Georges Pagès (1867-1939), consensuel maître de Sorbonne un peu étranger aux évolutions de la discipline. Le travail de Fréville met vingt ans à arriver à publication, non sans lien avec le fait que celui-ci a été pris dans le tourbillon de son temps, étant tour à tour mobilisé, prisonnier, résistant et homme politique. Le travail de Fréville, publié en 1953²⁷, est à première vue assez déroutant pour le lecteur actuel car l'architecture est chronologique, avec en gros un chapitre par intendant. Sous cet appareillage un peu daté pointe cependant l'esprit « celibien » des années d'après-guerre auquel Fréville était tout sauf insensible, en particulier quand il évoque une « mentalité » bretonne particulière « que l'on "sent" encore de nos jours », et qui est l'unité des groupes sociaux autour de la défense des « libertés » provinciales, ceci n'excluant nullement un fidèle attachement à la monarchie²⁸.

24. <https://maitron.fr/spip.php?article128318>, notice « RÉBILLON Armand » version mise en ligne le 30 novembre 2010, dernière modification le 3 mai 2019.

25. RÉBILLON, Armand, *Les états de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 751.

26. *Id.*, *ibid.*, p. 758.

27. FRÉVILLE, Henri, *L'intendance de Bretagne (1689-1790). Essai sur l'histoire d'une intendance en pays d'états au XVIII^e siècle*, 3 vol., Rennes, Plihon, 1953. Élu la même année maire de Rennes, et le restant jusqu'en 1977, Fréville (en poste à l'université de 1949 à 1971) n'a pas eu de réelle postérité au sein du monde de la recherche.

28. *Id.*, *ibid.*, t. I p. 183.

Comme Rébillon, mais peut-être plus que Rébillon, et sans doute car planent sur cette thèse les analyses de Tocqueville sur la continuité de l'État²⁹, Fréville souligne l'importance du temps administratif qui vient, à bas bruit, doubler le tonitruant temps événementiel qui est omniprésent chez Pocquet. Certes, note-t-il, les intendants ont connu des fortunes diverses, mais ils ont fait progresser l'État moderne : sous leur houlette a été mise au point une méthode de travail, avec des « fonctionnaires au sens moderne du terme », attachés avant tout à l'intérêt général³⁰, contre des états attachés à défendre des intérêts particuliers. Par exemple, à propos de la création de la commission intermédiaire des états – machine de guerre contre l'intendance –, il note que l'intendant des Gallois n'a pu en empêcher la création, qu'il a été vaincu politiquement, mais que l'échec ne doit pas masquer qu'« en matière d'administration et travaux publics [il a témoigné] de réelles qualités³¹ ». Un autre exemple caractéristique est la mise en évidence des difficultés des intendants et de leurs subdélégués dans les années 1760, qui ne peuvent masquer selon Fréville qu'ils « s'attachèrent aussi à l'étude de vastes questions dont celles des communautés et des grands chemins³² ». Surtout, il insiste sur l'idée que les hommes de l'intendance ont échoué car l'institution a été balayée par la Révolution, mais, note-il, ces vaincus eurent une postérité car des administrateurs qui « furent formés [au sein de l'intendance] firent plus tard revivre dans les administrations de la monarchie constitutionnelle puis de l'Empire, beaucoup des idées qu'ils y avaient acquises³³ ». Fréville conclut donc que l'intendance a été le chaînon qui a permis à l'Ancien Régime de survivre dans ce qu'il avait de plus moderne. La thèse tocquevillienne de la continuité de l'État était confirmée. Pour illustrer cette idée, Fréville met en évidence un personnage témoin un peu oublié de nos jours : Claude Petiet, premier secrétaire de l'intendance, devenu procureur général syndic d'Ille-et-Vilaine, puis « haut fonctionnaire napoléonien », et qui dort désormais au Panthéon³⁴. Une des idées clef de Fréville – et c'est sans doute pourquoi il parle de « l'intendance » et non « des intendants » dans son titre – est donc l'importance des collaborateurs directs des différents intendants du fait de leur stabilité³⁵. Il faut aussi noter que pour lui, tout ceci a été paradoxalement favorisé par le fait que les intendants étaient gênés dans leur rôle politique par la double présence du parlement et des états :

29. Tocqueville et son « magistral ouvrage » est cité dès le début du livre (*Id.*, *ibid.*, t. I, p. 9).

30. *Id.*, *ibid.*, t. III, p. 336.

31. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 349.

32. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 130.

33. *Id.*, *ibid.*, t. III, p. 337.

34. *Id.*, *ibid.*, Son nom figure aussi sur l'Arc de triomphe. Il a été intendant général de la Grande Armée l'année d'Austerlitz.

35. Voir en particulier *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 386. Jusqu'où Fréville était-il inspiré par une IV^e République qui voyait les ministres passer et l'administration demeurer ?

« C'est cela même qui réduisit le pouvoir effectif de l'intendant mais contribua à donner à ses fonctions une allure administrative de facture juridique et nouvelle ; cela fit de lui, en réalité, un fonctionnaire de type moderne, soucieux de ne pas trop outrepasser les données de sa commission et des instructions ministérielles, attentif aux mouvements et aux réactions de l'opinion publique, toujours en quête des moyens susceptibles d'améliorer les rapports du pouvoir avec les assemblées provinciales et communales³⁶. »

Le xx^e siècle, commencé avec la question de savoir qui de Colbert ou de La Chalotais avait raison ou tort, avait basculé, avec Rébillon et Fréville, dans une histoire plus administrative aux enjeux résumés par le titre de l'exposition de 1979-1980 des Archives d'Ille-et-Vilaine : *Bretagne, xviii^e siècle : États ou Intendance ?* dans le catalogue de laquelle Fréville lui-même résume l'acquis : les états ont été un laboratoire de la collaboration entre les élites locales et le pouvoir royal ; l'esprit aristocratique et « féodal » dominant des états les a toutefois paralysés tandis que la rudesse des débats internes a accouché du Club breton, pour ne pas dire de la Révolution elle-même ; dans le même temps, « la monarchie administrative » survivait dans les régimes suivants « par le sens de l'État qu'elle avait donné à ses agents³⁷ ». Dernière province à recevoir un intendant (1689) – et donc quelque part dernière province intégrée à la monarchie administrative – la Bretagne vit aussi, au xviii^e siècle, le pouvoir de son plus emblématique représentant reculer face aux institutions tenues en main par la noblesse. Cette grille de lecture fait alors globalement consensus si on en croit le très connu volume de *l'Histoire de Bretagne et des pays celtiques* paru en 1978³⁸, même si la tonalité y reste très axée sur la thématique traditionnelle de la résistance et de l'opposition de la Bretagne à l'État royal³⁹, avec un habillage marxisant en accord avec le militantisme voulu savant de cette collection⁴⁰.

L'intérêt durable pour l'histoire des institutions

Revenons un instant en arrière. L'année qui suit la publication de la thèse de Fréville voit la soutenance de celle de Joachim Darsel (1905-1974) qui porte sur l'amirauté de Bretagne des origines à la fin du xviii^e siècle et s'inscrit dans la même veine historiographique que Rébillon et Fréville consistant à passer au crible une

36. *Id.*, *ibid.*, t. I p. 124

37. *Bretagne, xviii^e : États ou Intendance ?*, Rennes, 1979, p. 23

38. *La Bretagne province (1532-1789)*, Morlaix, Skol Vreizh, 1978 (les chapitres d'histoire politique sont écrits par Jean-Jacques Monnier).

39. *Id.*, *ibid.*, p. 230. La sous-fiscalisation de la Bretagne est ainsi présentée comme le fruit « de l'obstination » des états et du parlement, conséquence d'un « sentiment breton [qui a survécu] largement à l'annexion de 1532 ».

40. Ainsi resurgit la thématique de la « trahison bourgeoise », dont aurait été victime le peuple, car ladite bourgeoisie aurait sacrifié la Bretagne « rêvant avant tout, comme celle du reste du royaume, à une extension du marché et de la concurrence » (*Id.*, *ibid.*, p. 230).

institution. L'impact du travail de Darsel a été limité du fait de la relative extériorité de l'auteur par rapport à son champ d'étude : présentée en Sorbonne en 1954 sous le patronage d'un Gaston Zeller (1890-1960) que peu de chose raccrochait à la Bretagne, elle était l'œuvre d'un homme interdit de présence en Bretagne depuis la fin de la guerre et qui dut travailler à partir des sources parisiennes. Sa thèse est donc surtout utilisée par les « maritimistes » et c'est d'ailleurs à ces derniers que l'on doit, en 2012 seulement, sa publication⁴¹. La thèse de Darsel, pour la partie qui concerne notre sujet, est pourtant importante en ce qu'elle nuance les travaux de Rébillon et Fréville, montrant ici la victoire incontestable du pouvoir royal sur le parlement et les états dans la gestion des affaires maritimes. Le cadre restait donc toujours le même en ce qu'il exposait une lutte entre la monarchie et la « résistance bretonne », mais il mettait aussi en évidence, de manière très neuve, que la première savait « [respecter] plus ou moins les susceptibilités et les formes » et que « des solutions de compromis [succédaient] à des gestes d'autorité⁴² ».

Un demi-siècle après Darsel, Xavier Godin, dans sa thèse d'histoire du droit consacrée à la réformation du domaine royal, arrivait lui aussi à la conclusion qu'il ne fallait pas aller trop loin sur le chemin d'un recul du pouvoir royal en Bretagne, mais il est vrai que son propos avait pour cadre le règne de Louis XIV⁴³. Toutefois, Michel Duval (1925-2020), lui aussi juriste, étudiant la question des forêts avait, pour le XVIII^e siècle, la même appréciation d'un pouvoir royal qui, à travers la figure de l'intendant, voyait son rôle s'accroître⁴⁴.

L'intérêt pour le travail de l'État – et, de fait, des intendants – s'est aussi durablement manifesté à travers plusieurs entreprises d'édition de leurs rapports, remarquables sources pour connaître les provinces⁴⁵. Cet intérêt est d'autant plus

41. DARSEL, Joachim, *L'amirauté en Bretagne des origines à la fin du XVIII^e siècle*, Gérard LE BOUËDEC (éd.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

42. *Id.*, *ibid.*, p. 321-322.

43. GODIN, Xavier, *Réformer le domaine de la couronne en Bretagne sous le règne de Louis XIV*, thèse de doctorat d'histoire du droit, Christiane PLESSIX-BUISSET et Pierre-Yannick LEGAL (dir.), Université Rennes 1, 2004.

44. DUVAL, Michel, *Officiers et forestiers de la Couronne en Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, UE éditions, 2007, p. 51-52.

45. BÉRENGER, Jean, MEYER, Jean, *La Bretagne de la fin du XVI^e d'après le mémoire de Béchameil de Nointel*, Paris, Klincksieck, 1976 ; KERHERVÉ, Jean, ROUDAUT, Fañch, TANGUY, Jean, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1978 ; LEMAÎTRE, Alain J., *La misère dans l'abondance en Bretagne au XVIII^e siècle - Le mémoire de l'intendant Jean-Baptiste des Gallois de La Tour, 1733*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1999 ; JARNOUX, Philippe, POURCHASSE, Pierrick, AUBERT, Gauthier (éd.), *La Bretagne de Louis XIV. Mémoires de Colbert de Croissy et de Béchameil de Nointel*, Rennes, Presses universitaires de Rennes / Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2016. En amont, il faut signaler que ces sources avaient déjà été utilisées par Henri Sée, qui a en particulier réalisé une étude fondée sur le mémoire de Des Gallois de La Tour, publiée de 1921 à 1923 dans les *Annales de Bretagne*.

remarquable qu'il se situe en marge de la publication des mémoires pour l'éducation du duc de Bourgogne pilotée par le Comté des travaux historiques et scientifiques (CTHS)⁴⁶ et qu'il a conduit les historiens bretons à publier deux fois les mémoires de 1665 et 1698. Ces éditions sont aussi nourries de l'intérêt croissant des historiens pour les savoirs de l'État et par la claire conscience que ces documents nous renseignent autant sur ce qu'ils décrivent (la Bretagne) que sur ceux qui les écrivent (les intendants et leurs collaborateurs). Dans une veine proche, on trouve aussi la thèse d'Alain J. Lemaître, qui à partir des arrêts du parquet du parlement de Bretagne, interroge la notion de police, entre essor de l'État et ambition d'assurer le bonheur des peuples⁴⁷.

L'histoire politique entre société et culture

Le relais Meyer, 1966-1985

L'allusion au travail d'Alain J. Lemaître, très révélateur de l'histoire culturelle de la fin du xx^e siècle, montre le chemin parcouru depuis la publication de la thèse de Fréville, et conduit à revenir à nouveau un peu en arrière pour évoquer l'importance du relais constitué par la thèse de Jean Meyer, publiée en 1966 et rééditée en 1985⁴⁸. On pourra être surpris de voir citer ici cette somme sur la noblesse bretonne au xviii^e siècle, qui n'est pas *a priori* une thèse d'histoire politique, mais d'histoire sociale, et même socio-économique, typique des années de triomphe des *Annales*. À première vue, Meyer ne fait que pousser un peu plus loin dans la direction de Rébillon qui avait identifié les états comme étant le bras armé de la noblesse sans trop caractériser celle-ci, ce que Meyer fait. Mais il n'est que de regarder la conclusion pour comprendre que le détour par l'économico-social sert à comprendre le politique.

Dans la première édition, Meyer montre l'intégration croissante de la noblesse dans l'État royal marquée, dans les années 1660, par la réformation de la noblesse voulue par l'État mais que celle-ci s'approprie pour en faire un instrument d'exclusivisme social, se renforçant ainsi en conséquence sur des bases traditionnelles. Dans le même temps, cette noblesse accueille un nombre réduit d'anoblis et s'il est vrai qu'elle s'ouvre à l'extérieur par l'Armée, la Marine et l'ordre de Malte, elle ne rompt pas pour autant son isolement. Dans le même temps, le déclin de la présence de la noblesse de cour permet à la noblesse parlementaire (renforcée par

46. Qui, depuis 1975, a publié les mémoires relatifs aux intendances du Hainaut, de la Flandre, de la Provence, de Champagne, de Rouen, du Languedoc, de Bourgogne, d'Orléans, de Caen, de Paris, de Soissons, de Moulins, de Lyon, du Berry, du Dauphiné, de Lorraine, de Tours et de La Rochelle.

47. LEMAÎTRE, Alain J., *Espace, sécurité, population au xviii^e siècle : la police générale du parlement de Bretagne*, thèse de doctorat d'histoire, Daniel ROCHE (dir.), 1998. Université Paris 1.

48. MEYER, Jean, *La noblesse bretonne au xviii^e siècle*, 2 vol., Paris, EHESS, 1966, rééd. 1985.

la réformation) de prendre la direction politique de la noblesse bretonne⁴⁹. Cette noblesse de robe prend une posture oppositionnelle non sans lien avec l'existence en son sein d'un actif noyau jansénisant, tandis que l'essor des prix agricoles et une gestion rigoureuse de leurs domaines permettent aux lignages de se consolider et de gagner en indépendance⁵⁰. Le lien entre l'économie et le politique est ainsi résumé : « L'accroissement de la puissance foncière précède l'action politique⁵¹ ». L'analyse bute cependant sur le fait que l'on trouve parmi les gros acquéreurs de terres des familles qui ne sont pas marquées par l'esprit d'opposition⁵².

Si l'édition de 1966 semble prolonger l'analyse de Rébillon, l'introduction à la réédition de 1985 ramène à première vue Meyer vers Pocquet, par l'idée que la résistance fiscale de la noblesse a servi les roturiers bretons⁵³. Parallèlement, Meyer, insiste sur l'apport financier de la monarchie à la province, « sous la forme essentiellement de l'investissement de Marine⁵⁴ ». Cette idée se nourrit sans doute des analyses de Claude Nières, non cité, mais dont Meyer dirige la thèse alors en cours d'achèvement⁵⁵. Ainsi voit-on se dessiner un État royal moins prédateur qu'investisseur⁵⁶. Surtout, pour le Meyer des années 1980, l'idée qui s'impose est que la question fiscale, qui depuis Pocquet au moins est centrale dans l'analyse de la vie politique, « n'est en Bretagne qu'un aspect secondaire d'un conflit social beaucoup plus profond⁵⁷ ». Relisant sa thèse à la lumière des travaux tout récents de Maurice Gresset sur les gens de justice bisontins (1980), de Guy Richard sur la noblesse d'affaires (1974), de Guy Chaussinand-Nogaret sur les élites et la noblesse (1975, 1976) et de Jean Quéniart sur les cultures urbaines (1978), il donne une force nouvelle à ce qu'il avait, en pionnier, observé : la noblesse bretonne est sûre d'elle, éclairée, mais fermée et se met à dos une bourgeoisie robine tout aussi cultivée et pléthorique qu'elle méprise. Son homme clef est Le Chapelier, cet avocat

49. L'analyse que Meyer fait de la société parlementaire bretonne a été inspirée par LE MOY, Arthur, *Le parlement de Bretagne...*, *op. cit.*, dont la première partie s'intitule « La condition sociale et économique des parlementaires bretons au XVIII^e siècle ».

50. MEYER, Jean, *La noblesse...*, *op. cit.*, t. II, p. 1246-1247.

51. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 965.

52. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 966.

53. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. XI : « les États nobiliaires avaient efficacement protégé la province contre la pression fiscale ».

54. *Id.*, *ibid.*,

55. Soutenue en 1987, elle est publiée vingt ans plus tard : NIÈRES, Claude, *Les villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

56. L'idée, d'ailleurs, sera reprise et amplifiée quelques années plus tard par CHALINE, Olivier, « Louis XIV et deux millions de Bretons », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 2007, t. CXI, p. 97-121. Sur ce riche chantier historiographique, voir dans le présent volume les contributions d'Olivier Chaline et de Pierrick Pourchasse.

57. MEYER, Jean, *La noblesse...*, *op. cit.*, t. I, p. XI

brillant devenu un flamboyant révolutionnaire après s'être vu fermer les portes de la noblesse. Dans une analyse qui n'est pas sans rappeler celle d'Henri Drouot pour la Ligue⁵⁸, il note que la grande bourgeoisie d'affaires, bien à l'aise dans le XVIII^e siècle monarchique et atlantique, n'a pas frayé avec la Révolution, à la différence de « ce monde judiciaire refoulé dans ses prétentions comme dans ses ambitions⁵⁹ ». À n'en point douter, Meyer faisait là de l'histoire sociale du politique.

Le temps de l'histoire sociale du politique

Cette nouvelle manière d'envisager le champ politique franchit, en Bretagne, une nouvelle étape avec la thèse de Guy Saupin sur Nantes, soutenue en 1992⁶⁰. On a ici une histoire politique sans évènement, ou du moins sans évènement autre que le flux et le reflux des forces sociales analysées à travers le biais de la prosopographie, et dont le lent mouvement dépasse et explique les oscillations courtes de la vie municipale ; la monarchie n'est pas absente, mais en arrière-plan, fixant des règles, imposant un cadre dans lequel se meuvent tels famille, type de familles ou groupe social. Loin de l'image d'un absolutisme triomphant, se dessine, entre élites locales et pouvoir royal, « une recherche de concertation pour un partage raisonnable de l'autorité au niveau local⁶¹ ». La vieille « entente cordiale » entre la monarchie et les notables, caractéristique de la période antérieure, parvient donc à survivre⁶². Dans les années 1990 et 2000 apparaissent d'autres analyses de ce type pour d'autres villes, souvent impulsées par Saupin lui-même⁶³.

58. DROUOT, Henri, *Mayenne et la Bourgogne. Étude sur la Ligue (1587-1596)*, Paris, Picard, 1937.

59. MEYER, Jean, *La noblesse...*, op. cit., t. I, p. XII

60. SAUPIN, Guy, *Nantes au XVII^e siècle. Vie politique et société urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

61. *Id.*, *ibid.*, p. 382

62. *Id.*, *ibid.*, p. 383

63. *Id.* (dir.), *Histoire sociale du politique. Les villes de l'Ouest atlantique français à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 (pour la Bretagne, contributions de Philippe Jarnoux, Guy Saupin et Gauthier Aubert). Voir également : GARÇON, Jack, *Préambule à l'étude de la vie municipale à Rennes de 1690 à 1790*, dactyl., mémoire de diplôme d'études approfondies (DEA), Claude NIÈRES (dir.), Université Rennes 2, 1990 ; AUBERT, Gauthier, « Les avocats sont-ils des notables ? L'exemple de Rennes sous l'Ancien Régime », dans Laurence JEAN-MARIE, Christophe MANEUVRIER (dir.), *Distinction et supériorité sociale*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2010, p. 123-146 ; JARNOUX, Philippe, « Offices, pouvoir et mobilité sociale dans les villes bretonnes au XVIII^e siècle », dans Laurent COSTE (dir.), *Liens de sang, liens de pouvoir. Les élites dirigeantes urbaines en Europe occidentale et dans les colonies européennes (fin XV^e-fin XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 111-126 ; et BARON Bruno, *Élites, pouvoirs et vie municipale à Brest, 1750-1820*, thèse de doctorat d'histoire, Philippe JARNOUX (dir.), Université de Bretagne occidentale, Brest, 2012. Voir aussi l'essai de synthèse à l'échelle française de COSTE, Laurent, *Les lys et le chaperon. Les oligarchies municipales en France de la Renaissance à la Révolution*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2007.

Dans la foulée, et dans les mêmes années, se développe aussi une « histoire sociale des institutions⁶⁴ » marquée en particulier par l'habilitation à diriger des recherches (HDR) de Dominique Le Page sur la chambre des comptes de Nantes qui est sans doute d'autant plus un monument d'histoire sociale que cette institution voit son rôle politique se réduire au cours de la période moderne. On trouve aussi une approche comparable avec la thèse d'histoire du droit de Séverine Desbordes-Lissilour sur les sénéchaussées⁶⁵. *A priori*, on reste dans l'héritage Rébillon-Fréville par la volonté de passer au crible une institution, ce qui permet de mettre en évidence l'importance maintenue et le caractère bien vivant de ces justices au sein de l'État royal. Mais l'analyse se nourrit aussi de sociologie historique car cette vitalité serait liée au fait que les magistrats se trouvent bloqués dans leurs fonctions du fait de la fermeture de l'ascenseur social au sein de l'édifice judiciaire. Faut-il ici à nouveau convoquer Drouot pour expliquer l'analyse, ou les préoccupations de l'époque, ou les deux ?

Cette histoire sociale du politique qui s'attache aux acteurs guide aussi les travaux de deux Américains. Le premier, et très tôt, John Hurt, analyse le déclin politique du parlement sous Louis XIV en portant une attention particulière aux exigences financières de la monarchie⁶⁶. Le second, James B. Collins place ses travaux en amont, puisqu'ils s'arrêtent en 1675, mais avec une valeur pour la suite, même si on attend ici des études précises sur le long terme qui le confirmeraient⁶⁷. À contre-pied de Hurt, Collins se fait le porte-parole de l'historiographie parfois qualifiée de « révisionniste » illustrée pour le Languedoc par les travaux de William Beik⁶⁸. À son école, il défend l'idée que les élites politiques bretonnes ont accepté d'autant mieux la tutelle monarchique qu'elles en ont profité, en particulier par les retombées financières issues de la hausse des prélèvements fiscaux :

« En dépit de son discours absolutiste, Louis XIV ne menace pas mais accroît le contrôle par l'élite des affaires locales ; il cherche à obtenir la coopération de l'élite pour favoriser leurs intérêts mutuels⁶⁹. »

64. LE PAGE, Dominique, *De l'honneur et des épices. Les magistrats de la chambre des comptes de Bretagne (xv^e-xvii^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 11.

65. DEBORDÈS-LISSILOUR, Séverine, *Les Sénéchaussées royales de Bretagne ; La monarchie d'Ancien Régime et ses juridictions ordinaires, 1532-1790*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

66. HURT, John, « La politique du parlement de Bretagne (1661-1675) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 81, n° 1, 1974, p. 105-130, suivi de *Louis XIV and the parlements. The assertion of royal authority*, New York-Manchester, Manchester UP, 2002.

67. COLLINS, James B., *Classes, Estates and Orders in Early Modern Brittany*, Cambridge, Cambridge UP, 1994, traduit de l'anglais par Yves RANNOU, *La Bretagne dans l'État royal. Classes sociales, états provinciaux et ordre public de l'édit d'Union à la révolte des Bonnets rouges*, Gauthier AUBERT et Philippe HAMON (éd.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

68. BEIK, William, *Absolutism and Society in Seventeenth-Century France. State Power and Provincial Aristocracy in Languedoc*, Cambridge, Cambridge UP, 1985.

69. COLLINS, James B., *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 45

En orientant la hausse de la fiscalité vers les impôts indirects, la noblesse contribue à faire peser l'essor fiscal sur les citadins, ce qui épargne les paysans et permet de maintenir ses propres prélèvements⁷⁰. Il serait intéressant ceci dit d'étudier la suite, en particulier quand sont créés, à partir de 1695, des impôts directs. Contre Hurt, mais aussi contre toute la tradition historique française attachée à insister sur le caractère omnipotent de la monarchie, Collins pousse l'analyse jusqu'à se faire quelque peu provocateur quand il conclut son analyse sur la collaboration entre pouvoir et élites en écrivant que « le mot "absolutisme", tel qu'il est utilisé par les historiens, est dépourvu de sens⁷¹ ». Le constat, poussé à son paroxysme, porte en germe une question propre à ébranler bien des esprits : car si la monarchie était si peu voire pas « absolutiste », ou seulement « absolutiste » par la volonté des notables petits et grands, pourquoi diable y a-t-il eu une révolution en 1789 ? À moins qu'elle ne le soit devenue sous Louis XV et Louis XVI ?

D'une certaine façon, l'analyse peut donc satisfaire ceux qui regardent avec circonspection les analyses pénétrées de l'image d'un roi tout puissant, mais ceci ne peut faire oublier que Collins s'inscrit dans le sillage de l'historiographie marxiste puisque pour lui les dominants bretons sont les alliés de l'État monarchique : ensemble, ils ponctionnent les populations et assurent le contrôle social qui permet ce ponctionnement, mais aussi empêchent toute subversion. Cette vision de l'Ancien Régime politique est exprimée sans ambiguïté dès le début de l'ouvrage et sonne comme une profession de foi :

« Le principal garant de l'ordre dans la France moderne est le roi. Ce dernier s'appuie sur l'Église pour sacraliser cet ordre et sur la noblesse et les officiers royaux pour le faire respecter⁷². »

Quarante après Darsel, le mot-clef de la relation entre le roi et les élites bretonnes est, pour Collins, « compromis »⁷³. On pourrait y ajouter le mot « coopération » utilisé aussi à plusieurs reprises dans la traduction française⁷⁴ et qui rejoint celui de « collaboration » employé par William Beik dans ce qui est sans doute l'article-clef de cette sensibilité historienne⁷⁵.

70. *Id.*, *ibid.*, p. 44 et 300

71. *Id.*, *ibid.*, p. 297

72. *Id.*, *ibid.*, p. 31

73. *Id.*, *ibid.*, p. 34, 42, 309

74. *Id.*, *ibid.*, p. 22, 43, 45, 139, 172, 175 300, 307 (« Le roi recherche la coopération des élites d'une région donnée susceptibles d'en faciliter le gouvernement de façon satisfaisante »).

75. BEIK, William, « The absolutism of Louis XIV as Social Collaboration », *Past and Present*, n° 188, 2005, p. 195-224.

Peuple et culture

Un des grands intérêts du travail de Collins a été la volonté d'articuler tous les niveaux sociaux, là où jusqu'ici les approches étaient souvent très centrées sur les élites. Ceci rejoignait la préoccupation croissante accordée au peuple depuis les années 1970, en particulier par des historiens peu sensibles à une histoire événementielle jugée vieillotte, mais attachés à la geste multiséculaire des « damnés de la terre ». L'opportunité du tricentenaire des révoltes de 1675 apparut alors à certains comme une occasion à ne pas rater de dévoiler le sens de l'événement et, à travers lui, de l'Histoire elle-même⁷⁶. C'est ainsi que, dans le sillage des analyses menées depuis Moscou par Boris Porchnev (1905-1972)⁷⁷, deux historiens se revendiquant du marxisme, Claude Nières et l'antiquisant Yvon Garlan, se saisirent du dossier⁷⁸. En insistant en particulier sur le versant rural et bas-breton de la révolte, ils voulurent y voir une « lutte de classes menée par les paysans bretons, objectivement révolutionnaire de par son orientation » et porteurs de « positions d'avant-garde prémonitoires de la Révolution »⁷⁹. Poussant l'analyse – typique de ces années – consistant à considérer les révoltes principalement pour ce qu'elles révélaient, Alain Croix en faisait, vingt ans plus tard, le *terminus ad quem* commode de l'Âge d'or : la révolte apparaissait d'abord le sous-produit des évolutions et des blocages socio-économiques affectant les plus modestes en même temps que le cri de ces derniers contre les nouvelles normes culturelles véhiculées par la Réforme catholique⁸⁰. On voit par là que cette approche, nourrie initialement des analyses d'histoire économique, l'était aussi désormais de l'histoire culturelle.

Dans les mêmes années, cette marche au peuple en forme d'histoire socio-culturelle du politique prenant les choses par le bas a été aussi nourrie par les débats liés au bicentenaire de la Révolution, comme le suggère la publication, en 1988, de l'important livre de Roger Dupuy sur la paysannerie « de la Révolution à la chouannerie⁸¹ ». Le Bicentenaire et ses suites furent en effet l'occasion, en Bretagne,

76. Révolte à laquelle Collins consacre un sous-chapitre essentiellement interprétatif (COLLINS, James, *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 283-293).

77. PORCHNEV, Boris, *Les Soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, Paris, SEVPEN, 1963. Porchnev avait consacré dès 1940 une étude aux révoltes bretonnes, traduite et publiée en 1975 également dans *Les Bonnets rouges*, Paris, UGE, 1975.

78. GARLAN, YVON, NIÈRES, Claude, *Les révoltes bretonnes de 1675. Papier timbré et Bonnets rouges*, Paris, Éditions sociales, 1975. L'ouvrage était le premier d'une petite collection voulue par cet éditeur émanant du Parti communiste français (PCF) et comptant des titres sur les canuts lyonnais, les révolutions irlandaise et française et la guerre des paysans d'Alsace du XVI^e siècle. La même année 1975 est également publié un numéro des *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* sur le même thème.

79. GARLAN YVON, NIÈRES, Claude, *Les révoltes bretonnes...*, *op. cit.*, p. 206 et 14.

80. CROIX, Alain, *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*, Rennes, Ouest France, 1993.

81. DUPUY, Roger, *De la Révolution à la chouannerie. Paysans en Bretagne, 1788-1794*, Paris, Flammarion, 1988.

en particulier sous le patronage d'Alain Croix, de réaliser plusieurs thèses renvoyant à la thématique alors très à la mode du « pouvoir au village », conçue comme une histoire socio-culturelle cherchant à définir les rythmes et les contours du processus de politisation des masses rurales en explorant la période précédant 1789. Même s'il n'est pas polarisé sur la seule Bretagne, le travail de Philippe Grateau sur les cahiers de doléances peut ici être cité⁸². Prenant en compte sept espaces tests, dont la sénéchaussée de Rennes, il montre des paysans perméables à leur siècle et qui ont fait leurs idées de liberté, d'égalité ou de servitude du fait de l'existence d'un dialogue culturel entre les étages sociaux. En Bretagne, de manière plus spécifique, l'ennemi apparaît être le château⁸³. De son côté, Christian Kermoal montre, dans sa thèse publiée avec un sous-titre suggestif, que dès avant la Révolution (qui est le cœur de son étude), les paysans « savent traiter les exigences extérieures⁸⁴ ». Enfin, Yann Lagadec évoque l'importance de la fin des années 1680, moment où l'État semble s'inviter au village sur fond de mise en place de la milice de Louvois avec le soutien indirect du parlement, qui apparaît ici dans un rôle différent de celui que l'histoire politique traditionnelle de la Bretagne lui donne habituellement⁸⁵.

En ces temps de fort dynamisme de l'histoire culturelle, la question des « cultures politiques » s'enrichit aussi des analyses de Georges Provost qui, s'inspirant des travaux des contemporanéistes Michel Denis, Michel Lagrée et Yvon Tranvouez, identifie dans le clergé bas-breton une « modernité conservatrice » entendue comme « la possibilité d'une modernisation sociale dans un cadre idéologique conservateur, voire réactionnaire⁸⁶ ». Le concept apparaît d'ailleurs opératoire pour toute une partie de la noblesse⁸⁷.

82. GRATEAU, Philippe, *Les cahiers de doléances, une relecture culturelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.

83. *Id.*, *ibid.*, p. 339

84. KERMOAL, Christian, *Les notables du Trégor. Éveil à la culture politique et évolution dans les paroisses rurales (1770-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 129 en particulier, et *Id.*, « Décider des affaires locales pendant la messe, la pratique politique des paroisses bretonnes à travers les actes prônaux (xv^e-xvii^e siècles) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXVI, 2008, p. 201-224.

85. LAGADEC, Yann, *Pouvoir et politique en Haute-Bretagne rurale : l'exemple de Louvigné-de-Bais (xv^e-xix^e siècles)*, thèse de doctorat d'histoire, Alain CROIX (dir.), Université Rennes 2, 2003, et *Id.*, « Le pouvoir d'un village en Bretagne au tournant des xvii^e et xviii^e siècles : la "révolution oligarchique" des paroisses bretonnes (vers 1680-vers 1720) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXVI, 2008, p. 225-242.

86. PROVOST, Georges, « Qu'est-ce qu'un recteur moderne dans la Bretagne de la fin du xviii^e siècle ? L'exemple de Robert Causser, recteur de Spézet », dans Frédérique PITOU (dir.), *Élites et notables de l'Ouest, xv^e-xx^e siècle. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 123-138.

87. AUBERT, Gauthier, « Moderne et conservateur à la fois ? Le parlement de Bretagne et les Lumières », dans Olivier CHALINE (dir.), *Les parlements et les Lumières*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2012, p. 99-109.

D'autres thématiques émergent, qui conduisent cependant à revenir vers les élites. La voie a été ouverte par Jean Quéniart qui, à propos de l'absence d'académie en Bretagne note que cette singularité a plus à voir avec des divisions et querelles politiques qu'avec un bien hypothétique « désert culturel breton⁸⁸ ». Parmi les dossiers étudiés, il importe aussi de signaler celui des liens entre écriture de l'histoire et pouvoir politique, question traitée en éclaircisseur par Jean Meyer⁸⁹, et reprise ensuite par Joseph Rio⁹⁰, Jean Quéniart⁹¹ et Gilles Bienvenu⁹². De mon côté, j'ai essayé de montrer que le rapport à l'histoire de Bretagne nourrissait, en particulier dans la noblesse, « une certaine idée de la Bretagne », constituant l'arrière-plan des grands combats politiques⁹³.

Au début du ^{xx}e siècle, la leçon semble claire : l'État (incarné par les intendants), n'est pas, ou n'est plus, le seul agent modernisateur face à des provinciaux qui seraient les uns enfermés dans leur bocage (le peuple), les autres arc-boutés sur leurs privilèges (la noblesse).

L'âge du faire : le retour vers l'action politique

L'action concrète d'institutions désormais plus incarnées

Après les détours par le social et le culturel qui ont permis comme jamais de préciser le contexte armoricain, et même s'il y aurait encore à dire ou à faire⁹⁴, il a semblé possible de revenir à l'action publique et politique chère à Rébillon

88. QUÉNIART, Jean, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1978, p. 431-432.

89. MEYER, Jean, « Les difficultés de l'histoire bretonne au XVIII^e siècle », préface à la réédition de MORICE, Pierre Hyacinthe, dom, *Mémoire pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, 3 vol., Paris, Éd. du Palais-Royal, 1974, p. III-XVI.

90. RIO, Joseph, *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Rennes, Ouest-France, 2000.

91. QUÉNIART, Jean, « Les mauristes et l'historiographie bretonne », dans Noël-Yves TONNERRE (dir.), *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes / Institut culturel de Bretagne, 2001, p. 111-123.

92. BIENVENU, Gilles, « Jean-Baptiste Ogée, ingénieur-géographe et historiographe de Bretagne au XVIII^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXII, 2004, p. 453-484.

93. AUBERT, Gauthier, « Les échecs du président de Robien sont-ils révélateurs ? ou les déboires culturels d'une capitale provinciale au XVIII^e siècle », *Histoire, économie et société*, n° 3, 2006, p. 355-36 ; *Id.*, « La question de l'érudition historique dans les villes bretonnes sous l'Ancien Régime », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXIV, 2006, p. 443-477. *Id.*, « Pratiques et usages de l'histoire en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans Olivier CHARLES (dir.), *Les Annales briochines 1771. Saint-Brieuc : histoire d'une ville et d'un diocèse*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 57-65.

94. On pense à la question des gouverneurs (grands et petits), à la « noblesse seconde », aux magistrats des présidiaux, à la petite robe des villes et des champs, aux agents du fisc, etc.

et Fréville. Les historiens du « pouvoir au village » ont ici joué un rôle pionnier car c'est une préoccupation bien prise en compte par Christian Kermoal et Yann Lagadec⁹⁵, qui montrent les notables paroissiaux agir en fonction des exigences multiples de l'État royal. Du côté des villes, et en complément de la thèse de Claude Nières désormais publiée⁹⁶, une étape importante a été le colloque de 2010 consacré au pouvoir municipal qui comprend, entre autres, une étude de Philippe Jarnoux montrant comment les commissions des états ont pu contribuer à former des hommes à la gestion et à la politique et une contribution de Georges Provost qui explique comment une municipalité a géré concrètement « l'invasion conventuelle » du XVII^e siècle⁹⁷. Très récemment, la reprise du dossier de la reconstruction de Rennes après l'incendie de 1720 amène de son côté à observer un pouvoir municipal qui n'est pas un simple auxiliaire des services de l'État monarchique⁹⁸.

Ce sont des analyses assez proches que l'on trouve sous la plume de Stéphane Perréon sur l'armée : il décrit ainsi l'action des élites locales au service de l'institution militaire et conclut à une « collaboration obscure » d'une multitude de petits notables qui y trouvent une sorte de recharge de légitimation⁹⁹. Ces cercles, note-t-il, dépassent celui des seuls subdélégués auxquels une thèse a été récemment consacrée par Sébastien Didier¹⁰⁰. Dans une perspective qui dépasse la Bretagne, il insiste sur le rôle de « médiateur » de ceux qui, étant d'abord des notables locaux, sont les acteurs de terrain d'une « centralisation limitée », qui « co-construisent donc le pouvoir administratif royal avec le gouvernement, les intendances et les éventuelles institutions provinciales¹⁰¹ ». Quelques années plus tôt, un subdélégué, il est vrai un peu singulier puisque ce personnage fut aussi maire de Nantes, avait eu les honneurs

95. Cf. *supra*, notes 84 et 85.

96. Cf. *supra*, note 55.

97. JARNOUX, Philippe, « Les députés des villes aux états de Bretagne au XVIII^e siècle » et PROVOST, Georges, « Un pouvoir municipal à l'épreuve : Rennes face à "l'inondation" conventuelle du XVII^e siècle », dans Philippe HAMON et Catherine LAURENT (dir.), *Le pouvoir municipal : de la fin du Moyen Âge à 1789*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 83-101 et p. 305-332.

98. AUBERT, Gauthier, PROVOST, Georges (dir.), *Rennes 1720. L'incendie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020.

99. PERRÉON, Stéphane, *L'armée en Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 366-367.

100. DIDIER, Sébastien, *Subdélégués et subdélégations dans l'espace atlantique français : étude comparative des intendances de Caen, Lille, Rennes, Fort-Royal et Québec (fin XVII^e - fin XVIII^e siècle)*, dactyl., thèse de doctorat d'histoire, Philippe HAMON (dir.), Université Rennes 2, 2019. Le dossier des subdélégués avait été initialement repris par LAGADEC, Yann, « Penser l'espace administratif pour le moderniser : l'exemple des subdélégations en Bretagne au XVIII^e siècle », dans Yvan ROUSSEAU, Brigitte CAULIER (dir.), *Temps, espace et modernités*, Québec, Presses universitaires de Laval, 2009, p. 311-321.

101. DIDIER, Sébastien, *Subdélégués et subdélégations...*, *op. cit.*, p. 465-467.

d'un colloque qui permet de décrire l'étendue et le caractère multiforme de l'action d'un notable de terrain¹⁰².

Cette volonté de mieux saisir le « faire » se retrouve aussi au niveau de l'intendance avec l'étude elle aussi comparatiste de Marie-Eve Ouellet qui s'attache aux pratiques de ce qui est un « métier », dont le cœur est de faire justice, d'examiner des requêtes, qui permet « l'interaction entre les sujets et l'administration monarchique¹⁰³ ». Et de conclure par ce constat bien éloigné de Fréville :

« le respect de la réglementation dépend de la collaboration des justiciables et du talent de l'intendant à négocier leur consentement à la législation royale. L'analyse des ordonnances a montré que l'intendant se soucie moins d'uniformisation que d'utilité, et qu'il cherche avant tout à colmater les brèches de la réglementation pour prévenir les contestations éventuelles¹⁰⁴. »

Citons aussi, en passant, dans cette même lignée, le projet inachevé *Ar Parl*, dont les difficultés montrent la fragilité des études collaboratives menées dans le cadre de la nouvelle économie de la recherche, soumises au balancier des financements, aux mutations des structures administratives de soutien et des évolutions technologiques. Il s'agissait, pour un groupe d'historiens et d'historiens du droit, avec le concours des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, de s'appuyer sur les arrêts du parlement déjà mis en lumière pour le XVIII^e siècle par Alain J. Lemaître, pour montrer le visage d'un parlement qui n'est pas celui d'un éternel opposant, mais aussi un relais de la volonté royale doté d'une marge de manœuvre¹⁰⁵.

Ce programme renvoie au regain d'intérêt pour les parlements, qui s'est traduit par une succession de rencontres au niveau français¹⁰⁶. Ces études nouvelles pouvaient

102. LE PAGE, Dominique, ROUSTEAU-CHAMBON, Hélène, SAUPIN, Guy (dir.), GALICÉ, Alain, LE PAGE, Dominique (éd.), *Gérard Mellier, maire de Nantes et subdélégué de l'intendant en Bretagne : l'entrée de Nantes dans la modernité*, *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Atlantique*, n° hors-série, 2010.

103. OUELLET, Marie-Ève, « *Et ferez justice* » : le métier d'intendant au Canada et dans les généralités de Bretagne et de Tours au XVIII^e siècle (1700-1750), dactyl., thèse de doctorat d'histoire, Philippe HAMON et Thomas WIEN (dir.), Université Rennes 2 / Université de Montréal, 2014, p. 361, publiée sous le titre *Le métier d'intendant en France et en Nouvelle-France au XVIII^e siècle*, Lille, Septentrion, 2018.

104. EAD., « *Et ferez justice* »..., *op. cit.*, p. 365.

105. AUBERT, Gauthier, HESS, Aurélie, « Le parlement de Rennes était-il le parlement de Bretagne ? Le témoignage des arrêts sur remontrances », dans Serge DAUCHY, Véronique DEMARS-SION, Hervé LEUWERS, Sabrina MICHEL (dir.), *Les parlementaires acteurs de la vie provinciale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 159-177 ; AUBERT, Gauthier, HESS, Aurélie, MERGEY, Anthony, « Le projet Ar Parl : le point sur une enquête en cours », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 122, n° 3, 2015, p. 173-184.

106. CHALINE, Olivier, SASSIER, Yves (dir.), *Les parlements et la vie de la cité (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2004 ; AUBERT, Gauthier, CHALINE, Olivier (dir.), *Les parlements de Louis XIV (1655-1715). Opposition, coopération, autonomisation ?*, Rennes,

s'appuyer, pour la Bretagne, sur les bases anciennes mais solides posées dans des optiques différentes par Frédéric Saulnier, Arthur Le Moy¹⁰⁷ puis Jean Meyer. À partir des années 2000, par petites touches, les historiens ont été amenés à relativiser la singularité et la vigueur du parlement de Bretagne, mais aussi préciser la culture politique de magistrats qu'on ne pouvait plus ramener au seul jansénisme ni à la seule posture oppositionnelle. Resterait à synthétiser l'ensemble et aussi à voir comment s'organisent les relations avec les états en clarifiant le rôle des deux institutions à la fois complémentaires et rivales.

Relire les crises

Fort de tous ces acquis, s'observe depuis quelques années un réinvestissement de la matrice événementielle. Déjà dans les années 2000, le volume, dû à Jean Quéniart, de *l'Histoire de Bretagne* des éditions Ouest-France a constitué une première forme de retour à l'événement avec, à côté de riches développements sur la société, l'économie, la culture et la religion, une approche en forme de triptyque rythmé par les grandes crises : le poids accru de l'État jusqu'à l'exécution de Pontcallec ; puis une volonté persistante d'autonomie qui culmine avec l'affaire La Chalotais ; enfin, à partir de 1771, l'apparition de nouveaux clivages jusqu'à l'affrontement final de 1789¹⁰⁸. Ces fameuses grandes crises sont à leur tour mises en perspective en 2009 sous la houlette de Dominique Le Page qui cherche à réinterroger le grand récit provincial en associant histoire et mémoire¹⁰⁹.

L'intérêt maintenu pour les grandes crises, celles qui enflamment les grandes institutions voire mettent en branle tous les étages sociaux, se traduit aussi par des reprises

Presses universitaires de Rennes, 2010 ; LEMAÎTRE, Alain J. (dir.), *Le monde parlementaire au XVIII^e siècle. L'invention d'un discours politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 ; LE MAO, Caroline (dir.), *Hommes et gens du roi dans les parlements de France*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2011 ; CHALINE, Olivier (dir.), *Les parlements et les Lumières...*, *op. cit.* ; DAUCHY, Serge, DEMARS-SION, Véronique, LEUWERS, Hervé, MICHEL, Sabrina (dir.), *Les parlementaires acteurs de la vie provinciale...*, *op. cit.* ; AUBERT, Gauthier, FEUTRY, David (éd.), *Parlements de l'Ouest, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 122, 2015 ; DAVID, Gilduin, LEMONNIER-LESAGE, Valérie (éd.), *Le parlement de Normandie, 1515-2015, Cahiers historiques des annales du droit*, n° 3, 2018.

107. SAULNIER, Frédéric, *Le parlement de Bretagne, 1554-1790*, Rennes, Plihon et Hommay, 1909, réédition, 1991 (il s'agit pour l'essentiel d'un riche catalogue prosopographique) ; LE MOY, Arthur, *Le parlement de Bretagne...*, *op. cit.* et *Id.*, *Remontrances du parlement de Bretagne au XVIII^e siècle*, Paris, H. Champion, 1909.

108. QUÉNIART, Jean, *La Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 2004.

109. LE PAGE, Dominique (dir.), *11 questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009, avec plusieurs études renvoyant à notre sujet : les Bonnets rouges (Michel Nassiet), Pontcallec (Philippe Jarnoux) et l'Affaire de Bretagne (Gauthier Aubert), précédées d'une étude sur les états (Dominique Le Page et Xavier Godin) et d'une autre sur la fin de la Bretagne province (Serge Bianchi).

détaillées à la lumière des renouvellements historiographiques et de sources nouvelles découvertes à Paris. C'est le cas du Pontcallec de Joël Cornette¹¹⁰ qui peut être lu comme le mariage des analyses d'Arlette Jouanna sur le « devoir de révolte » avec celles de Michel Nassiet sur la noblesse pauvre¹¹¹ : pour Cornette, en effet, l'affaire est d'abord une révolte armée d'un autre âge, la rencontre entre un pouvoir absolu qui se refuse désormais au dialogue et l'isolement de conjurés qui sont des déclassés sociaux et n'ont pas saisi les nouvelles règles du jeu politique. Sans doute faut-il noter ici qu'en insistant sur un État intransigeant fermé à tout dialogue et « cherchant avant tout à satisfaire [ses] besoins¹¹² » sans trop se soucier de ceux des peuples, Cornette renoue d'une certaine manière avec le courant historiographique de la première moitié du xx^e siècle.

De mon côté, j'ai, en 2014, essayé de montrer que la crise de 1675 devait être lue dans un contexte national (et pas simplement breton¹¹³), en prenant en compte les acteurs dans leur complexité (en particulier le duc de Chaulnes, personnage plus difficile à saisir qu'à première vue) et qu'elle révélait une crise de la représentation politique. Dans le même temps, il apparaissait que le processus de répression révélait non seulement un État plus prudent qu'on ne le pensait généralement mais aussi des Bretons acteurs du retour à l'ordre monarchique y compris au niveau paroissial¹¹⁴. Il serait d'ailleurs instructif d'étudier le rapport des Bretons à l'impôt passé la reprise en main de 1675, en explorant les limites multiformes au consentement fiscal¹¹⁵.

110. CORNETTE, Joël, *Le marquis et le Régent. Une conspiration bretonne à l'aube des Lumières*, Paris, Tallandier, 2008. L'affaire avait aussi donné lieu à une étude informée de LA CONDAMINE, Pierre de (1911-2007), *Pontcallec. Une étrange conspiration au cœur de la Bretagne*, Guérande, Le Bateau ivre, 1973. Deux ans plus tard, l'affaire est portée à l'écran par Bertrand Tavernier (1941-2021), dans *Que la fête commence...*, film qui, s'il parle peut-être plus de la France des années 1970 que de celle des années 1710, n'en est pas moins le seul qui traite de l'histoire politique de la Bretagne moderne. Signe de son succès, c'est une image du film qui forme la couverture du livre de Cornette, qui lui consacre d'ailleurs les premières lignes de son ouvrage.

111. JOUANNA, Arlette, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989 ; NASSIET, Michel, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne au xv^e-xviii^e siècle*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993, rééd. 2012.

112. CORNETTE, Joël, *Le marquis et le Régent...*, op. cit., p. 295.

113. Les aspects internationaux avaient déjà donné lieu à des études de : CHOTZEN, Theodor-Max, « Le gouvernement hollandais et la révolte du Papier timbré », *Annales de Bretagne*, t. 49, n° 1, 1942, p. 102-132 ; BÉRENGER Jean, « La révolte des Bonnets rouges et l'opinion internationale », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 82, n° 4, 1975, p. 443-458, et, plus récemment, LEVILLAIN, Édouard-Charles, *Vaincre Louis XIV. Angleterre, Hollande, France. Histoire d'une relation triangulaire 1665-1688*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

114. AUBERT, Gauthier, *Les révoltes du Papier timbré (1675). Essai d'histoire événementielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 et *Id.*, *Les Bonnets rouges ne sont pas des Gilets jaunes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

115. Une esquisse de cette possible voie : LECLAIR, Nolwenn, AUBERT, Gauthier, « Vive le cidre sans la gabelle ! La révolte rennaise de 1702 », dans MARTINE ACERRA, BERNARD MICHON (dir.), *Horizons atlantiques. Villes, négoce, pouvoirs*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 75-80.

En attendant, et au-delà de la seule question fiscale, le travail sur les révoltes (et les répressions) se poursuit grâce au programme *Obardi* dont l'un des objectifs est de compléter pour l'Ouest la base de données sur les rebellions françaises constituée par Jean Nicolas sur la période 1661-1789 pour sa *Rébellion française*¹¹⁶.

L'Affaire de Bretagne, encore et toujours

Il importe enfin d'évoquer l'Affaire de Bretagne car celle-ci a continué à être étudiée tout au long du siècle, sans doute car l'enjeu breton paraissait majeur pour beaucoup : ce qui se passe à Rennes à la fin des années 1760 est en effet souvent vu, à tort ou à raison, comme le début du cycle politique qui aboutit à la crise de 1789. Au début du ^{xx}^e siècle, les aiguillonistes pro-État trouvent une figure de proue en la personne de Marcel Marion (1857-1940), qui, né à Rennes d'un père secrétaire de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, devient professeur au Collège de France en 1912¹¹⁷. Les aiguillonistes comptaient tant des républicains que des monarchistes faisant reproche aux parlements d'avoir conduit la France sur le chemin de la Révolution¹¹⁸. En face, on trouvait des chalotistes de sensibilité blanche, mais aussi des gens de gauche ayant la Bretagne chevillée au cœur, comme le suggère dans ses mémoires Mona Ozouf, la fille de Yann Sohier (1901-1935)¹¹⁹.

On aurait pu en rester là si l'affaire n'avait été relancée en 1965 par Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé (1891-1988) et surtout en 1970 par Michel Antoine (1925-2015). Mais alors que le premier cherchait à retirer au grand homme tout rôle de « moteur [et] promoteur de l'opposition politique soulevée contre les ministres¹²⁰ », le second, de nouveau grâce à des documents inédits, montrait un

116. NICOLAS, Jean, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*, Paris, Seuil, 2002. Son fichier est conservé dans la Bibliothèque François Lebrun de Rennes 2. Obardi (pour « Ontology-based Ancien Régime Data Infrastructure ») est un programme financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) (cf. <https://obardi.hypotheses.org/>).

117. Voici comment Barthélemy Pocquet résume non sans une pointe d'ironie la position de Marion : « [M. Marion] a découvert, et il a essayé de démontrer que le duc d'Aiguillon avait raison, que les États avaient tort et que La Chalotais était coupable » (« Une controverse historique. Réponse à M. Marion », *Annales de Bretagne*, t. XVII, 1901-1902, p. 292).

118. Le portrait que Pierre GAXOTTE (1895-1982) fait de La Chalotais mérite à cet égard d'être cité : « Il y avait à Rennes un procureur général du nom de Louis-René de Caradeuc de la Chalotais. C'était un homme emporté, vindicatif, criblé de dettes et bourré de prétentions littéraires » (*Le siècle de Louis XV*, Paris, Le Livre de Poche, 1967, p. 366 [1^{re} éd., Fayard, 1933]).

119. OZOUF, Mona, *Composition française. Retour sur une enfance bretonne*, Paris, Gallimard, 2009, p. 85-86.

120. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, « La Chalotais, essai de biographie psychologique », *Annales de Bretagne*, t. 72-2, 1965, p. 263-298

magistrat manipulateur et carriériste¹²¹. D'où qu'on regarde, le portrait dressé était à tout le moins plus complexe que ce que montrait la statue du héraut / héros des libertés bretonnes. Surtout peut-être, il apparaissait plus que jamais que l'Affaire de Bretagne était en fait à comprendre en lien avec les jeux de politique ministérielle et ne devait pas être conçue d'abord comme l'affrontement de deux hommes, ni même de deux conceptions du pouvoir provincial, mais comme les effets provinciaux de luttes de pouvoir au sommet de l'État. Repris alors par Jean Meyer¹²², le dossier a surtout été renouvelé par Olivier Chaline qui, dans une série d'articles, replaçait l'affaire au niveau de l'ensemble des parlements français, et en décalant le regard vers les « perdants », a réintroduit le facteur familial et le facteur religieux dans une grille d'analyse jusque-là très orientée sur le débat autour de la centralisation¹²³. Dans le même temps, Luc Daireaux montrait que l'affaire ne pouvait se comprendre sans prendre en compte sa dimension publicitaire¹²⁴. De son côté, et en attendant de nous donner la synthèse tant attendue sur La Chalotais, Alain J. Lemaître dresse à frais nouveaux, à travers plusieurs articles, le portrait d'un homme complexe et

121. ANTOINE, Michel, « En marge ou au cœur de "l'affaire" de Bretagne ? Intrigues et cabales de M. de La Chalotais », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 128-2, 1970, p. 369-408. À noter que la même année paraît l'importante synthèse d'EGRET, Jean, *Louis XV et l'opposition parlementaire 1715-1774*, Paris, Armand Colin, 1970.

122. MEYER, Jean, « À propos de l'affaire La Chalotais : faut-il revoir l'affaire de Bretagne ? », *Missions et démarches de la critique. Mélanges offerts au professeur J.-A. Vier*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 57-67 et *Id.*, *La Chalotais. Affaires de femmes et affaires d'État sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1995. À noter aussi les publications de LAUGIER, Lucien, *Le duc d'Aiguillon. Commandant en Bretagne et ministre d'État*, Paris, Albatros, 1984 et du massif ANTOINE, Michel, *Louis XV*, Paris, Fayard, 1985.

123. CHALINE, Olivier, « Bretagne, noblesse et dévotions. Les Le Prestre au parlement de Rennes », dans Anne-Marie COCULA, Josette PONTET (dir.), *Itinéraires spirituels, enjeux matériels en Europe. Mélanges offerts à Philippe Loupès*, 2 vol., Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, t. II, p. 59-85 ; *Id.*, « Les gens du roi, "hommes du roi" dans les parlements de Bretagne et de Normandie au XVIII^e siècle », dans Alain J. LEMAÎTRE, Odile KAMMERER (dir.), *Le pouvoir réglementaire. Dimension doctrinale, pratiques et sources, XV^e et XVIII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 223-240 ; *Id.*, « Les infortunes de la fidélité. Les partisans du pouvoir royal dans les parlements au XVIII^e siècle », *Histoire, économie et société*, n° 3, 2006, p. 335-353 ; *Id.*, « Familles parlementaires, familles dévotes. Rennes au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 114, n° 1, 2007, p. 89-130 ; *Id.*, « La rumeur de Rennes : les "assemblées secrètes et fréquentes des ci-devant soi-disant jésuites" 1766-1768 », dans Hugues DAUSSY et Frédérique PITOU (dir.), *Hommes de loi et politique : XVI^e-XVIII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 105-123 ; *Id.*, « Qui sont les Ifs ? », dans Caroline LE MAO (dir.), *Hommes et gens du roi dans les parlements de France à l'époque moderne*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2011, p. 55-66.

124. DAIREAUX, Luc, « *Le feu de la rébellion ? Les imprimés de l'affaire de Bretagne (1764-1769)*, Paris, H. Champion, 2011, à compléter, pour la période suivante, par le travail de DESHAIS, Audrey, *Les imprimés de la fin de l'Affaire de Bretagne (1770-1774) à partir des fonds rennais*, dactyl., 2 vol., mémoire de master, Gauthier AUBERT (dir.), Université Rennes 2, 2010.

véritablement emblématique, si ce n'est central, de toute cette histoire¹²⁵. À ce stade, il est clair qu'il manque ici une synthèse qui permette de reprendre l'ensemble de ce vaste chantier inachevé.

Les dernières évolutions peuvent donner l'impression qu'en un siècle, nous sommes revenus au point de départ mais le retour vers l'évènement, réel, n'est pas réaction, mais suite logique, par réinvestissement des acquis économiques, sociaux et culturels et effet du désenclavement historiographique. Il n'y a là, au fond, rien de bien extraordinaire, ce qui s'observe en Bretagne faisant écho aux inflexions historiographiques globales montrant une histoire politique dominante, puis déchu avant de renaître sur des bases renouvelées. Et comme ailleurs, les positions politiques des auteurs se sont faites progressivement moins tranchées, le métier d'historien tolérant au mieux de subtiles variations de sensibilités. Encore faut-il noter que le paysage tout en nuances des historiens a du mal à s'imposer au-delà des cercles savants, où le vieux thème de la Bretagne éternelle et flamboyante rebelle reste d'autant plus vivant qu'il a su s'adapter, à partir des années 1970, en s'appropriant le discours sur les peuples victimes des États nations d'Occident. Ainsi La Borderie bouge-t-il encore sous Morvan Lebesque et ses émules entrepreneurs de mémoire militants ou simples promoteurs d'une Bretagne « à l'âme rebelle » formatée pour la promotion touristique par ailleurs pourvoyeuse d'emplois.

Côté recherche, le paysage est, il est vrai, plus austère. De cette masse de travaux ressort un État à la fois plus présent et moins omnipotent qu'on ne le pensait, avec des Bretons moins passifs et moins résistants aussi, et, à tous les étages de la société – et plus seulement au niveau des élites –, des médiations, des collaborations qui n'excluent pas les conflits pensés au sein de l'État royal et pas contre lui. De tous ces travaux ressort aussi que la singularité bretonne est à relativiser : le parlement est d'abord un rouage de l'État et s'il est parfois turbulent, il n'est pas le seul à l'être et parfois pas le plus remuant, tandis que son poids politique n'est pas celui de Paris ; concernant les états, ceux-ci paraissent moins originaux à mesure que les travaux sur d'autres provinces s'accumulent¹²⁶, laissant même ouverte l'hypothèse

125. LEMAITRE, Alain J., « La Chalotais, procureur général du roi. Une biographie intellectuelle », dans Alain J. LEMAITRE, Odile KAMMERER, *Le pouvoir réglementaire...*, op. cit., p. 241-256 ; *Id.*, « La Chalotais, l'histoire et la philosophie de l'histoire », dans Frédéric BIDOUE (dir.), *Les parlementaires, les lettres et l'histoire*, Pau, Presses de l'Université de Pau, 2008, p. 295-306 ; *Id.*, « La Chalotais et l'État : questions sur le despotisme éclairé », *Parlements, revue d'histoire parlementaire*, n° 1, 2011, p. 79-95, *Id.*, « La Chalotais : de la cause de la nation à une fortune personnelle », dans Caroline LE MAO (dir.), *Hommes du roi et gens du roi...*, op. cit., p. 165-170 ; *Id.*, « La Chalotais : sacralisation de l'État et religion nationale », dans Olivier CHALINE (dir.), *Les parlements et les Lumières...*, op. cit., p. 259-274 ; *Id.*, « La Chalotais et le *Compte rendu des Constitutions des jésuites* (1761). Une mise en scène philosophique et politique », *Histoire, monde et cultures religieuses*, vol. 35, n° 3, 2015, p. 69-82.

126. LEGAY, Marie-Laure, *Les états provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, Droz, 2001 ; SWANN, Julian, *Provincial Power and Absolute Monarchy*.

que, si la Bretagne du XVIII^e siècle est sous-fiscalisée, c'est moins à cause des luttes politiques que du fait d'une pauvreté que l'État est désormais mieux à même de saisir que naguère du fait de ses agents¹²⁷. Ces travaux témoignent de la diversité des formes d'action politiques, qui ne recouvrent qu'en partie la vieille problématique de l'intégration, qui reste cependant toujours centrale, non sans lien sans doute avec le regain d'intérêt pour l'histoire des pouvoirs locaux à la faveur de la décentralisation.

La Bretagne n'est pourtant pas totalement banale et tous les observateurs s'accordent sur un point : l'importance de la noblesse (associée à des pans entiers de la bourgeoisie), son poids dans les institutions, sa capacité d'intervention, son caractère indispensable pour la Marine, l'encadrement des garde-côtes, mais aussi pour l'importation d'idées nouvelles ou le contrôle social rural. Et c'est cette noblesse, qui, cherchant sa place au sein de l'État royal génère ce faisant un combat politique à l'intérieur de cet État royal. Car ce qui est caractéristique la Bretagne, c'est le combat en lui-même, donnant naissance à une littérature administrative qui insiste sur le caractère enflammé « des Bretons ». Il faudrait d'ailleurs voir si ce n'est pas cette littérature qui a fait émerger le mythe rébellonnaire breton. Mythe car au fond, en Bretagne, ça crie et ça proteste, mais l'impôt rentre, la Marine flotte et les côtes sont défendues. Ce faisant, l'historien peut donc considérer que, à tout prendre, l'État monarchique a réussi en Bretagne et c'est à cette aune qu'il faut envisager la crise des années 1788-1789, qui mériterait à son tour d'être reprise et davantage lue à partir des obscures archives qu'à partir des analyses postérieures, au milieu desquelles trône un Chateaubriand dont la prose lumineuse (« Lecteur, je t'arrête »...) fait, au fond, à la fois notre bonheur de lecteur et un peu quand même notre malheur d'historien. Mais, aussi, à bien y réfléchir, nous ramène à la centralité de la noblesse dans la société politique bretonne depuis la cour de ferme jusqu'à la cour du roi¹²⁸.

Gauthier AUBERT

Professeur d'histoire moderne
Université Rennes 2, UR Tempora

The Estates General of Burgundy, 1661-1790, Cambridge, Cambridge UP, 2003 et *Id.*, « Les États généraux de Bourgogne : un gouvernement provincial au siècle des Lumières », *Revue d'histoire moderne et contemporaines*, n° 2, 2006, p. 35-69 ; DURAND, Stéphane, JOUANNA, Arlette et PÉLAQUIER, Élie, *Des états dans l'État : les états de Languedoc, de la Fronde à la Révolution*, Genève, Droz, 2014 ; LOISEAU, Jérôme, « Elle fera ce que l'on voudra » : la noblesse aux états de Bourgogne et la monarchie d'Henri IV à Louis XIV, 1602-1715, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2014.

127. LEGAY, Marie-Laure, *Les états provinciaux...*, *op. cit.*, p. 231.

128. Qu'il me soit permis de remercier Bruno Isbled et Georges Provost pour leurs relectures, leurs conseils et leurs remarques.

RÉSUMÉ

En un siècle, en matière d'histoire politique de l'Ancien Régime, rien n'a changé et tout a changé : en effet, les historiens semblent toujours autant fascinés par les mêmes crises (1675, 1717-1720, 1765-1774), mais les envisagent souvent de manière radicalement différente. Après avoir présenté les grands travaux d'histoire événementielle et institutionnelle nés dans la première moitié du ^{xx}e siècle, l'article montre comment, à partir des années 1980, à la faveur du regain d'intérêt pour l'histoire politique, celle-ci s'est diversifiée, grâce aux apports de l'histoire sociale et culturelle et au désenclavement historiographique qui permet de relativiser et de mieux cerner le visage de la « vieille rebelle » identifiée par Victor Hugo.

VOLUME I

Le congrès de Rennes

Alain CROIX – Soixante années d'histoire en Bretagne

Bruno ISBLED – La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1920-2021

Françoise MOSSER – Entre érudition et convivialité : souvenirs de la SHAB il y a cinquante ans

Pierre-Yves LAMBERT – La philologie celtique à Paris depuis un siècle

Ronan CALVEZ – Une présence, en creux : la langue bretonne dans les *Bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (1920-1974)

Anne VILLARD-LE TIEC, Myriam LE PUIL-TEXIER, Théophane NICOLAS – Les apports récents de l'archéologie sur les Gaulois, vus à travers les pratiques funéraires armoricaines

André Yves BOURGÈS – De M^{re} Duchesne à la Vallée des saints : un siècle d'avatars hagiologiques en Bretagne (1920-2020)

Magali COUMERT – Les migrations bretonnes et britanniques au haut Moyen Âge, un siècle de questionnements

Florian MAZEL – La « réforme grégorienne » en Bretagne entre Église, religion et société : les avatars historiographiques d'une vieille question

Michel NASSIET – La recherche historique sur Anne de Bretagne

Dominique LE PAGE – Union et intégration de la Bretagne à la France, de l'État breton au début du règne de Louis XIV : historiographie et débats

Philippe HAMON – Les guerres de Religion en Bretagne (1560-1598) : tempête dans un âge d'or ? Jeux d'échelle historiographiques

Pierrick POURCHASSE – Les activités maritimes de la Bretagne à l'époque moderne

Olivier CHALINE – La Bretagne et la frontière maritime d'État

Gauthier AUBERT – Vive le roi sans l'absolutisme ? Un siècle d'histoire de la monarchie absolue en Bretagne (1920-2020)

Philippe JARNOUX – Un « âge d'or » ? Regards historiographiques sur la société bretonne des Temps modernes

Solenn MABO – La Révolution en Bretagne trente ans après le Bicentenaire : une question toujours vivante ?

Christian BOUGEARD – L'historiographie de la Seconde Guerre mondiale en Bretagne : construction, champs, enjeux

Yvon TRANVOUEZ – Essor et déclin d'une historiographie régionale : l'histoire religieuse de la Bretagne contemporaine (1985-2021)

Isabelle GUÉGAN, Brice RABOT – L'histoire rurale de la Bretagne depuis un siècle

VOLUME II

Gwyn MEIRION-JONES, Michael JONES – Deux chercheurs gallois sur le terrain breton. Un demi-siècle d'aventures

Daniel LE COUÉDIC – Un siècle d'urbanisme à la mode de Bretagne

Jacqueline SAINCLIVIER – Les femmes dans les sociétés historiques de Bretagne

Sébastien CARNEY – Le roman national des nationalistes bretons (1921-aujourd'hui)

Philippe GUIGON – Le « A » de SHAB : « archéologie » ou « amnésie » ?

Yann CELTON – Un type clérical, les prêtres érudits. L'exemple des clercs historiens et historiens de l'art en Bretagne au XX^e siècle

Thierry HAMON – Un siècle de recherches en histoire du droit breton (1920-2021)

Cyprien HENRY – Les sociétés historiques et l'édition des sources en Bretagne au XX^e siècle

Manon SIX – L'histoire de Bretagne au Musée de Bretagne

Jean-Luc BLAISE – Table ronde. Les sociétés historiques et la protection du patrimoine, hier et aujourd'hui

(participants : Christine JABLONSKI, Michèle Le Bourg, Solen PERON, Alain PENNEC, Christophe MARION)

Pascal ORY – Conclusions

Denise DELOUCHE – Vingt-cinq ans d'expositions et de publications en Bretagne sur la peinture

Isabelle BAGUELIN, Cécile OULHEN, Hervé RAULET, Xavier de SAINT CHAMAS – La Conservation régionale

des Monuments historiques de Bretagne : dix ans d'activités

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Publications des sociétés historiques de Bretagne en 2021

40 € (pour les 2 volumes)



SHAB

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES DE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE